



La CleanTech française qui transforme  
la chaleur en électricité



Rapport financier annuel 2020

## **ENERTIME**

Société anonyme au capital de 778.773,80 euros  
Siège social : 10-13 rue Latérale et 1-3 rue du Moulin des Bruyères - 92400 Courbevoie  
502 718 760 RCS Nanterre

---

### **RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 JUIN 2021**

Chers Actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2020 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux Comptes.

#### **I. ACTIVITE DE LA SOCIETE**

##### **1.1. Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice 2020**

La Société enregistre une augmentation de son chiffre d'affaires pour atteindre 2.534.208 euros contre 1.864.393 euros en 2019. Cette augmentation du chiffre d'affaires s'accompagne d'une dégradation du résultat d'exploitation à -2.237.619 euros contre -1.306.907 euros en 2019.

Cette baisse des résultats est significativement liée à la pandémie du Covid-19 qui a eu pour conséquence :

- Un retard d'un an sur les affaires en cours et donc dans la reconnaissance de leur chiffre d'affaires ;
- Un retard dans la prise de nouvelles commandes avec aucune nouvelle commande signée en 2020.

La Société a concrétisé en 2020 une démarche de servicisation d'une partie de son offre en passant d'une logique de prestation de fourniture d'un équipement à une logique de prestation de services. La compétitivité ou l'intérêt de notre offre n'étant plus évaluée sur l'appréciation unique de nos produits ORC et PAC haute température mal connus mais dans le cadre de l'évaluation d'une qualité et compétitivité de service d'efficacité énergétique.

Cette démarche a été accompagnée par un fort investissement dans le développement commercial de l'offre de service énergétique en particulier sur le marché français via sa structure nouvellement créée ENERGIE CIRCULAIRE. Cet investissement porte déjà ses fruits avec la sélection de l'entreprise par l'ADEME pour la réalisation d'un projet sur le site de la verrerie de VERALLIA à Lagnieu. D'autres projets sont en développement et pourraient être annoncés prochainement.

Le chiffre d'affaires 2020 est porté essentiellement par le produit d'un contrat de fourniture d'un ORC de 1,8 MW en Thaïlande et les contrats en France avec GRTgaz pour la fourniture d'une turbine de détente de gaz de 2,5 MW et avec GTT pour une installation pilote. Le contrat pour la fourniture d'un ORC de 1 MW au SYCTOM pour l'incinérateur de la ville de Saint-Ouen a également contribué mais plus faiblement.

La mise en service des projets BGE et TENORE a été décalée à 2021 et le Projet de Saint-Ouen à 2022.

Par ailleurs, les éléments suivants sont à signaler :

- La Société a renégocié avec le fonds d'investissement YA II PN, Ltd, de nouvelles conditions de financement. Le solde du financement potentiel qui n'avait pas été utilisé de la ligne d'ODIRNANE négociée en juin 2019 (0,6 M€) est annulé, et un nouveau financement d'un montant nominal de 2 M€ est mis en place sous forme d'émission de nouvelles ODIRNANE qui ont été libérées en une seule fois le 30 juin 2020. Contrairement aux opérations précédentes mises en place avec YA II PN, Ltd, aucun BSA n'est attaché à ces nouvelles obligations et donc aucune dilution ne sera générée par l'exercice de tels instruments.
- La Société a créé une filiale ENERGIE CIRCULAIRE à Lille en mai 2020. Cette société a pour activité de développer, financer et exploiter des systèmes ORC et pompes à chaleur haute température dans l'industrie. Cette société a déposé 4 dossiers à l'appel à projet AAP IndusEE de l'ADEME en octobre 2020 et devrait déposer plusieurs dossiers à la seconde et troisième session de cet appel à projet clos respectivement le 17 mai et 14 octobre 2021.
- Dans le but de garantir auprès de l'ADEME sa capacité à financer les projets ORC de sa filiale ENERGIE CIRCULAIRE qui seraient retenus, la Société a mis en œuvre une ligne de financement de 10 M€ avec le fonds d'investissement YA II PN Ltd. Après le premier tirage d'1 M€ réalisé à fin janvier 2021, le solde pourra être tirée sur décision de la Société afin d'investir en 2021 et 2022, soit en direct, soit via ENERGIE CIRCULAIRE, dans les projets qui vont constituer les premières lignes d'un portefeuille générant des revenus récurrents tout en accélérant l'activité industrielle de la Société. La Société étudie par ailleurs la mise en place de solutions ouvertes à tous ses actionnaires afin de limiter l'utilisation de financement trop dilutif.
- Dans le but d'amortir les effets de la pandémie du Covid-19, la Société a demandé à bénéficier d'un prêt PGE à hauteur de 300.000 € et a décalé à début 2021, une partie des paiements des charges sociales dues en 2020

## 1.2. Risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

### 1.2.1. Risque lié au marché

#### A) Marché de l'efficacité énergétique

Le marché de l'efficacité énergétique industrielle s'améliore depuis 2019 avec la remontée du prix de l'électricité en même temps que la remontée du prix du pétrole. En France, l'augmentation significative de la valeur des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) s'est confirmée. La mise en vigueur de la loi Pacte en septembre 2019 a ouvert la possibilité de financer des installations ORC dans les usines françaises soumises au régime EU-ETS grâce à ces CEE et à la vente d'électricité ou d'air comprimé, autoconsommée par l'usine. Le Comité Stratégique de Filière des Nouvelles Energies de la Transition Énergétique auquel la Société participe a permis de mettre en avant la Société et la technologie ORC.

L'augmentation très significative du prix des quotas carbone en Europe qui était le 31 mars 2021 de 42.55€/Tn (EUA Dec21) soit + 18% d'augmentation depuis le début de l'année qui fait suite à +37% en

2020, va impacter directement le prix de marché de l'électricité. Ainsi, le coût de production des centrales au charbon en Europe va augmenter de 42.55 € par MWh produit, à comparer avec un prix de marché actuel d'environ 45 €/MWh. Cette augmentation va fortement inciter les industriels à économiser cette électricité.

Le Plan Relance mis en place par le gouvernement français en septembre 2020 qui inclus en particulier l'appel à projet d'efficacité énergétique industrielle IndusEE de l'ADEME a été l'occasion pour la Société de concrétiser l'offre de sa filiale ENERGIE CIRCULAIRE pour des projets d'installation ORC dans des usines en France. Quatre projets ont été déposés à la première session de l'appel à projet, dont un a été sélectionné et deux autres sont en discussion à fin mars 2021. Ils pourraient se concrétiser sous la forme de trois projets ORC à réaliser. La Société souhaite déposer deux à trois projets à la seconde session de l'Appel à Projets de l'ADEME

La Société n'exclut pas également de se voir confier, en tant que fournisseur d'équipements, la réalisation d'un ou deux projets ORC sélectionnés dans le cadre de l'Appel à Projets mais dont sa filiale ENERGIE CIRCULAIRE n'aurait pas été le porteur.

L'objectif à cinq ans de la Société est de devenir le leader mondial sur le marché des ORC dans les applications d'efficacité énergétique industrielle.

A l'export, le marché de l'efficacité énergétique industrielle est en croissance en Europe. Cependant, hors de la France et de l'Italie, les pays de l'Union Européenne n'appliquent pas les directives européennes d'incitation aux économies d'énergie par la mise en place de mécanismes du type CEE ou équivalent pourtant imposés à tous les pays européens. La Grande-Bretagne a par ailleurs, mis en place des aides dont pourraient bénéficier la Société. En Asie, la pandémie du Covid-19 a freiné le développement des ventes mais la Société est confiante sur le potentiel du marché, en particulier à partir de sa base en Thaïlande. Le marché chinois est pour l'instant beaucoup moins actif qu'avant la pandémie du Covid-19.

Sur le marché des pompes à chaleur en valorisation de chaleur basse température, la Société concentre ses efforts sur les projets de pompes à chaleur dans des applications industrielles sur le marché français et en particulier dans l'agro-alimentaire en s'appuyant sur les appels à projet de l'ADEME.

## B) Marché de la géothermie

Dans le domaine de la géothermie, la mise en vigueur du contrat FASEP au Mexique a été retardé du fait de la pandémie du Covid-19 mais entrera en vigueur au premier semestre 2021. Ce projet permettra à la Société d'acquérir des compétences dans la valorisation des saumures (brines) de centrales géothermiques existantes tout en s'établissant sur le marché mexicain avec des perspectives intéressantes de commandes d'ORC sur les centrales de CFE au Mexique. La Société est par ailleurs active dans le domaine de la géothermie en Turquie et au Kenya

La Société réfléchit à faire évoluer son modèle d'activité dans la géothermie sur un modèle similaire à celui de l'efficacité énergétique en suscitant la création d'un développeur et exploitant de centrale de production d'électricité géothermique avec lequel la Société collaborerait étroitement.

### 1.2.2. Risques liés aux projet développés sur un modèle ESCO tiers-financé

La Société attire l'attention des investisseurs sur le fait que les projets développés par ENERGIE CIRCULAIRE ne se concrétiseront pas nécessairement en commande si ENERGIE CIRCULAIRE n'arrivait pas à se mettre d'accord avec l'industriel client et ou si la Société ne trouvait pas les financements nécessaires au projet.

### 1.2.3. Risques liés à la pandémie du Covid-19

La pandémie liée au Covid-19 a impacté la capacité de la Société à délivrer ses obligations contractuelles. Le retard pris dans la facturation des projets combiné à un retard dans la prise de nouvelles commandes a eu des conséquences négatives sur les résultats de l'entreprise à court terme. En revanche, le regain d'intérêt pour le développement d'une industrie nationale combiné à une volonté d'accélérer la transition énergétique auront un impact positif à moyen terme.

### 1.2.4. Risque lié à la liquidité

L'évolution du modèle de la Société vers une activité de prestataire de services énergétique est consommatrice de capital si la Société investit en propre dans cette activité. L'hypothèse actuelle est de mobiliser des investisseurs tiers dans les projets d'investissement supérieur à 2 M€ et obtenir des contrats de leasing pour financer les plus petites opérations.

### 1.2.5. Risque lié à l'activité de société de service énergétique

La nouvelle activité d'efficacité énergétique comme un service comporte des risques et des incertitudes. Un des risques principaux lié à cette activité d'ESCO est le risque industriel de fermeture et/ou réduction de la production de l'usine dans laquelle ENERGIE CIRCULAIRE installe les machines de la Société qui vont opérer pendant 15 ans. Plus les installations sont de forte taille, plus leur réemploi sur un autre site industriel est difficile à organiser.

Dans le but de gérer ce risque industriel, la Société développe des compétences afin d'évaluer ces risques sur un certain nombre de critères liés au pays, au site et au type d'activité.

## 1.3. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 2020

Depuis le 31 décembre 2020, date de la clôture de l'exercice, la survenance des événements importants suivants est à signaler :

- La sélection par l'ADEME dans le cadre de l'Appel à Projet IndusEE du projet de l'installation d'un ORC sur le site de la verrerie VERALLIA à Lagnieu ;
- La mise en vigueur de la ligne de 10 M€ d'ODIRNANE et le tirage d'1M€ le 28 janvier 2021 ;
- La troisième vague de la pandémie liée au Covid-19 au premier trimestre 2021 et le ralentissement de l'activité mondiale liée à cette pandémie.

Ce dernier événement aura un impact sur l'activité de la Société. Cet impact n'est pas encore possible à évaluer mais devrait rester faible.

## 1.4. Activités en matière de recherche et de développement

Au cours de l'exercice écoulé, la Société a engagé des dépenses de recherche et de développement à hauteur de 377.000 euros, dont 317.000 euros ont été immobilisées.

Les travaux de R&D ont porté essentiellement sur la mise au point d'ORC haute température aux alcanes (Projet ALCANORC), la conception de turbine de détente de gaz (Projet EXPANGAZ), le développement de pompes à chaleur avec compresseur bi-étagé (Projet COMPACHT) et la conception de turbines hermétiques (Projet TURBINES HERMETIQUES)

La Société a par ailleurs remis un dossier à l'appel à projet H2020 de l'Union Européenne Réf. H2020-LC-SC3-CC-9-2020 : INDUSTRIAL (WASTE) HEAT-TO-POWER CONVERSION clos le 1<sup>er</sup>

septembre 2020 en tant que pilote du Consortium Decagone de laboratoire de recherche : CEA (France), Uliège (Belgique), Technische Universität Munchen (Allemagne), SINTEF (Norvège), l'Université d'Athènes (Grèce) et HES-SO de Genève (Suisse) et d'industriels comme Spindrive (Finlande), e.mmcc energy (Slovaquie), ET (République Tchèque), Motor Oil Hellas (Grèce) et STEG (Tunisie). L'offre du consortium a été classé second. La Société et ses partenaires sont en discussion pour resoumettre un dossier pour un appel à projet similaire en 2021

La Société a par ailleurs déposé en février 2020 à l'INPI une demande de brevet pour un système d'étanchéité de turbine ORC.

### 1.5. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et fournisseurs d'immobilisations

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous présentons le tableau des délais de paiement fournisseurs et de nos clients en **ANNEX 1.5** du présent rapport, en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2020 et la ventilation de ce montant par tranche de retard.

## II. SUCCESSALES

Nous vous rappelons que notre Société ne détient aucune succursale.

## III. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice 2020, la Société a créé ENERGIE CIRCULAIRE, société par actions simplifiée au capital de 480.950 € dont le siège social est bâtiment Namur, 199-201, rue Colbert, Centre Vauban – 59000 Lille, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 883 426 656 RCS Lille (ci-après désignée « **ENERGIE CIRCULAIRE** »).

La Société détient 90% d'ENERGIE CIRCULAIRE. Les 10% restants sont détenus par FEREST ENERGIE.

Par décisions unanimes des associés d'ENERGIE CIRCULAIRE du 9 mars 2020, le capital social d'ENERGIE CIRCULAIRE a été augmenté d'un montant de quatre cent soixante-dix-neuf mille neuf cent cinquante euros (**479.950€**) pour le porter de mille euros (**1.000 €**) à quatre cent quatre-vingt mille neuf cent cinquante euros (**480.950 €**), par l'émission quatre cent soixante-dix-neuf mille neuf cent cinquante (**479.950**) actions d'un euro (**1 €**) de valeur nominale chacun, étant précisé que la Société a souscrit à cette augmentation de capital à hauteur de quatre cent quarante-sept mille deux cent soixante-six (**447.266**) actions pour un prix de souscription de quatre cent quarante-sept mille deux cent soixante-six euros (**447.266 €**).

## IV. RESULTATS – AFFECTATION

### 3.1. Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 le chiffre d'affaires s'est élevé à **2.534.208 euros** contre 1.864.393 euros lors de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à **5.432.637 euros** contre 4.265.828 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort ainsi pour l'exercice à **2.237.619 euros** contre 1.306.907 euros lors de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier à **-27.660 euros** contre -15.587 euros pour l'exercice précédent le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à **-2.265.278 euros** contre 1.322.493 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- d'un résultat exceptionnel de **-77.323 euros** contre -366.237 euros pour l'exercice précédent,
- d'un impôt sur les sociétés de **134.208 euros** contre 295.767 euros pour l'exercice précédent,

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 se solde par une perte de **-2.208.394 euros** contre une perte de -1.392.963 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2020, le total du bilan de la Société s'élevait à **6.837.072 euros** contre 6.884.541 euros pour l'exercice précédent.

### 3.2. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de **-2.208.394 euros**.

Par conséquent, nous vous proposons de bien vouloir affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à **-2.208.394 euros** en totalité au compte « Report à nouveau », le portant ainsi de 0 euro à **-2.208.394 euros**.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société s'élèvent à **2.243.217 euros**.

### 3.3 Apurement du report à nouveau débiteur sur imputation de la prime de conversion d'obligations

Constatant que le compte « Primes de conversion d'obligations » s'élève à la somme de **3.621.073 euros** et sous réserve de l'adoption de la proposition du point 3.2 ci-dessus affectant la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020 d'un montant de **-2.208.394 euros** en intégralité au compte « Report à nouveau », nous vous proposons d'imputer sur le compte « Report à nouveau » débiteur une somme de **-2.208.394 euros** par prélèvement d'un tel montant sur le compte « Primes de conversion d'obligations ».

Suite à cette opération, le solde du compte « Report à nouveau » débiteur est ainsi ramené de la somme de -2.208.394 euros à la somme de **0 euro**, et le solde du compte « Primes de conversion d'obligations » est ramené de la somme de 3.621.073 euros à la somme de **1.412.679 euros**.

### 3.4. Dépenses non déductibles fiscalement

Au cours de l'exercice écoulé il a été enregistré une somme de **3.012 euros** au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39.4 du Code général des impôts.

### 3.5. Amendes et pénalités

Au cours de l'exercice écoulé il a été enregistré une somme de **598 euros** au titre des amendes et pénalités (infractions au Code la route).

### 3.6. Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

### 3.7. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices figure en **ANNEXE 3.7** du présent rapport.

## **V. PRETS CONSENTIS PAR LA SOCIETE A TITRE ACCESSOIRE DE SON ACTIVITE**

La Société n'a pas consenti de prêt à titre accessoire de son activité.

## **VI. CONVENTIONS REGLEMENTEES**

La Société a signé un contrat de service en juin 2020 avec Madame Elena GONZALES épouse de Monsieur Gilles DAVID, une convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Ce contrat a donné lieu à des paiements à hauteur de **21.045 € TTC** en 2020.

## **VII. ATTRIBUTION DE BONS DE SOUSCRIPTIONS DE PARTS DE CREATEURS D'ENTREPRISE (LES « BSPCE<sub>2020</sub> ») AUTORISEE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte du 19 juin 2020, dans sa Neuvième Résolution de la partie extraordinaire de l'Assemblée, a délégué au Conseil d'administration la compétence, pour une durée de **dix-huit (18)** mois à compter de la réalisation de l'émission des BSPCE<sub>2020</sub>, à émettre et attribuer un nombre maximum de six cent mille (**600.000**) de BSPCE<sub>2020</sub> de la Société, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Prix d'exercice : gratuit ;
- Parité d'exercice : l'exercice d'un (**1**) bon permet de souscrire à une (**1**) action ordinaire nouvelle de la Société d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (**0,10 €**).

Le Conseil d'administration a fait usage de cette délégation et a attribué, le 24 novembre 2020, deux cent cinquante mille (**250.000**) BSPCE<sub>2020</sub> au profit de **Monsieur Gilles DAVID**, né le 14 décembre 1957 à Strasbourg (67), demeurant 68, boulevard du Général Koenig – 92200 Neuilly-sur-Seine, Président Directeur Général de la Société.

## **VIII. ETAT RECAPITULATIF DES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS AUTORISEES PAR LE CONSEIL D' ADMINISTRATION**

### 1) Attribution gratuite d'actions autorisée par la réunion du Conseil d'administration du 25 avril 2019

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2019, dans sa Huitième Résolution de la partie extraordinaire de l'Assemblée, a autorisé le Conseil d'administration, à procéder, en une ou plusieurs fois, et pour une période de **trente-huit (38) mois** à compter de ladite Assemblée, à l'attribution gratuite d'actions de la Société existantes ou à émettre, dans la limite d'un nombre maximal de quarante-trois mille cinq cents (**43.500**) actions ordinaires de la Société d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (**0,10 €**) chacune, étant précisé que le nombre total d'actions attribuées gratuitement par le Conseil d'administration ne pourra jamais dépasser la limite globale de 10 % du capital existant de la Société à la date de décision de leur attribution.

Selon les termes de la Huitième Résolution de la partie extraordinaire de l'Assemblée, l'attribution gratuite des actions à leurs bénéficiaires sera définitive, sous réserve de remplir les conditions ou critères éventuellement fixés par le Conseil d'administration, au terme d'une durée d'au moins un (**1**) an (la « **Période d'Acquisition** ») et que les bénéficiaires de ces actions devront, le cas échéant, les conserver pendant une durée fixée par le Conseil d'administration (la « **Période de Conservation** ») qui, cumulée avec celle de la Période d'Acquisition, ne pourra être inférieure à deux (**2**) ans.

Le Conseil d'administration a fait usage de cette autorisation et a procédé, le 25 avril 2019, à l'attribution gratuite de trente-cinq mille (**35.000**) actions existantes au profit des bénéficiaires salariés suivants :

	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Actions gratuites</b>
<b>1.</b>	Clément HAUCHART	5.000
<b>2.</b>	Pierre-Yves LEFEBVRE	5.000
<b>3.</b>	Michel LEROMAIN	5.000
<b>4.</b>	Eliana MOTTA CORREA	5.000
<b>5.</b>	Benoit OBERT	5.000
<b>6.</b>	Léa VERGE	5.000
<b>7.</b>	Stéphane VOUYOVITCH	5.000
	<b>Total</b>	<b>35.000</b>

Il est à noter que Monsieur Pierre-Yves LEFEBVRE a démissionné de la Société au cours de l'année 2019 et que les cinq mille (5.000) actions qui lui avaient été attribués sont donc caducs du fait de la fin de ses fonctions au sein de la Société.

Le Conseil d'administration a fixé la Période d'Acquisition à une durée d'un (**1**) an et la Période de Conservation à une durée d'un (**1**) an également.

Au 31 décembre 2020, trente mille (**30.000**) actions gratuites ont été acquises par les bénéficiaires salariés ci-dessus.

2) Attribution gratuite d'actions autorisée par la réunion du Conseil d'administration du 17 septembre 2020

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte du 19 juin 2020, dans sa Douzième Résolution de la partie extraordinaire de l'Assemblée, a autorisé le Conseil d'administration, à procéder, en une ou plusieurs fois, et pour une période de trente-huit (38) mois à compter de ladite Assemblée, à l'attribution gratuite d'actions de la Société existantes ou à émettre, dans la limite d'un nombre maximal de six cent mille (**600.000**) actions ordinaires de la Société d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (**0,10 €**) chacune, étant précisé que le nombre total d'actions attribuées gratuitement par le Conseil d'administration ne pourra jamais dépasser la limite globale de 10 % du capital existant de la Société à la date de décision de leur attribution.

Selon les termes de la Douzième Résolution de la partie extraordinaire de l'Assemblée, l'attribution gratuite des actions à leurs bénéficiaires sera définitive, sous réserve de remplir les conditions ou critères éventuellement fixés par le Conseil d'administration, au terme d'une durée d'au moins un (**1**) an (la « Période d'Acquisition ») et que les bénéficiaires de ces actions devront, le cas échéant, les conserver pendant une durée fixée par le Conseil d'administration (la « Période de Conservation ») qui, cumulée avec celle de la Période d'Acquisition, ne pourra être inférieure à deux (**2**) ans.

Le Conseil d'administration a fait usage de cette autorisation et a procédé, le 17 septembre 2020, à l'attribution gratuite de trente-cinq mille (**34.000**) actions existantes au profit des bénéficiaires salariés suivants :

	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Actions gratuites</b>
<b>1.</b>	Siavash BARKHORDAR	3.000
<b>2.</b>	Wahid BOURAI	1.000
<b>3.</b>	Clément DACQUIGNY	1.000
<b>4.</b>	Matthieu DOULET	1.000
<b>5.</b>	Bruno DUFOSSE	1.000
<b>6.</b>	Sophie DUGUE	3.000
<b>7.</b>	Vinay ELUMALAI	1.000
<b>8.</b>	Alexandre GARROUX	3.000
<b>9.</b>	Emilyn GONZALES	1.000
<b>10.</b>	Charles HUGET	3.000
<b>11.</b>	Claudia LECHAMPION	3.000
<b>12.</b>	Hocine MIMI	1.000
<b>13.</b>	Pascal ROUSSEAU	2.000
<b>14.</b>	Parfait TATSIDJODOUNG	3.000
<b>15.</b>	Tristan TAZOUMBAIT	1.000
<b>16.</b>	Josselin TOURETTE	1.000
<b>17.</b>	Chen YANG	2.000
<b>18.</b>	Fan YANG	2.000
<b>19.</b>	Johnny ZEREN	1.000
	<b>Total</b>	<b>34.000</b>

Le Conseil d'administration a fixé la Période d'Acquisition à une durée d'un (**1**) an et la Période de Conservation à une durée d'un (**1**) an également.

Au 31 décembre 2020, aucune des trente-quatre mille (**34.000**) actions gratuites n'ont été acquises par les bénéficiaires salariés ci-dessus.

A ce jour, trente-quatre mille (**34.000**) actions gratuites ont été attribuées aux membres du personnel de la Société.

## **IX. INFORMATIONS RELATIVES A L'AUTOCONTROLE**

Un contrat de liquidité a été signé avec la société PORTZAMPARC, société de bourse, le 5 juillet 2016, dans le cadre de la mise en bourse sur Euronext en juillet 2016.

Ce contrat est conforme aux dispositions prévues par le cadre juridique en vigueur et plus particulièrement les dispositions du règlement (CE) 2273/2003 de la Commission du 22 décembre 2003 portant modalités d'application de la directive 2003/6/CE du Parlement Européen et du Conseil en ce qui concerne les dérogations prévues pour les programmes de rachat et la stabilisation d'instruments financiers, les dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, les dispositions du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et de la décision AMF du 21 mars 2011 d'actualisation de la pratique de marché admise n° 2011-07 relative aux contrats de liquidité.

Ce contrat est également conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association Française des Marchés Financiers le 8 mars 2011 et approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers par décision précitée du 21 mars 2011.

Ce contrat a pour objet, sans entraver le fonctionnement régulier du marché ou induire autrui en erreur, de définir les conditions dans lesquelles la Société donne mandat à PORTZAMPARC, société de bourse, pour intervenir pour son compte sur le marché en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres ainsi que d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché.

Pour permettre à PORTZAMPARC de réaliser les interventions prévues par le contrat, la Société a mis à disposition 75.000 euros.

Au 31 décembre 2020, la Société détenait :

- 3.4140 actions en propre, acquis à un prix moyen de 3,0197 euros/action. Le dernier cours de l'exercice étant égal à 3,76 euros/action, pour une valorisation du portefeuille à 128.366 euros, auquel s'ajoute une partie en espèce à 15.371,90 euros.
- 6.386 actions en contrat de liquidité à un prix moyen de 3,8308 euros/action. Le dernier cours de l'exercice étant à 3,76 euros/action pour une valorisation du portefeuille à 24.011,36 euros, auquel s'ajoute une partie en espèce à 33.651,05 euros.

## **X. ETAT RECAPITULATIF DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LES ASSOCIES AU PROFIT DU PRESIDENT/ CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 3° du Code de commerce, un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital figure en **ANNEXE X** du présent rapport.

Le tableau fait apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice.

## **XI. REPARTITION DU CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2020**

Au 31 décembre 2020 et selon les informations dont la Société a connaissance, le capital et les droits de vote de la Société sont répartis comme suit :

<b>Actionnaires</b>	<b>Nombre</b>	<b>%</b>
Gilles DAVID	401 800	5,37%
NEXTSTAGE AM	387 409	5,17%
SIPAREX	603 799	8,06%
MCA FINANCE	52 510	0,70%
AUTO DETENTION PORZAMPARCT	30 840	0,41%
PUBLIC	6 011 380	80,28%
<b>TOTAL</b>	<b>7 487 738</b>	<b>100,00%</b>
VALEUR NOMINALE	0,1	
CAPITAL	748 773,80	

## **XII. OPERATIONS SUR LE CAPITAL REALISEES PAR LES ADMINISTRATEURS EN 2020**

A la connaissance de la Société, aucune opération sur l'année civile 2020 par les personnes visées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, et selon les modalités prévues par l'article 223-22 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, n'a été réalisée.

## **XIII. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE**

### 10.1. Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 1° du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

Nom / dénomination sociale/ Fonction(s) au sein de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute autre société
<b>Gilles DAVID</b> Administrateur, Président Directeur Général	-
<b>Isabelle LANGE</b> Administrateur	Gérante de la société A2Z EUROPE
<b>Christophe JURCZAK</b> Administrateur	Directeur Général Délégué QUANTONATION SAS Administrateur de LIGHTON SAS, KETS QUANTUM SECURITY (UK) Président : PASQAL SAS
<b>Yves REMOND</b> Administrateur	-
<b>Laurence GRAND-CLEMENT</b> Administrateur	Présidente de l'entreprise PERSEE
<b>Monsieur Jean GRAVELLIER</b> Administrateur	Directeur Général de POLENERGIE

## 10.2. Point sur les mandats en cours

Nous vous présentons la liste et la durée des mandats en cours dans la Société.

### (i) Administrateurs

- **Monsieur Gilles DAVID** : nommé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 juin 2019 pour une durée de **trois (3) ans**, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- **Monsieur Christophe JURCZAK** : nommé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 juin 2019 pour une durée de **trois (3) ans**, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- **Monsieur Yves REMOND** : nommé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 juin 2019 pour une durée de **trois (3) ans**, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- **Madame Isabelle LANGE** : nommée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 juin 2019 pour une durée de **trois (3) ans**, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- **Madame Laurence GRAND-CLEMENT** : cooptée à compter de la réunion du Conseil d'administration du 25 février 2021 en qualité de nouvel administrateur, en remplacement du mandat d'administrateur de de la société SIPAREX PROXIMITE INNOVATION restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- **Monsieur JEAN GRAVELLIER** : coopté à compter de la réunion du Conseil d'administration du 25 février 2021 en qualité de nouvel administrateur, en remplacement du mandat

d'administrateur de Monsieur Emmanuel HAU restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

(ii) Président Directeur Général

- **Monsieur Gilles DAVID** : nommé lors de la réunion du Conseil d'Administration du 20 juin 2019 pour la durée de son mandat d'administrateur, soit pour une durée de **trois (3) ans**, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

(iii) Commissaires aux comptes

- **ERNST & YOUNG AUDIT**, Commissaire aux Comptes titulaire et la société **AUDITEX**, Commissaire aux Comptes suppléant : nommés lors de l'Assemblée Générale Mixte du 17 avril 2015 pour une durée de **six (6) ans**, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

\* \* \*

Votre Conseil d'administration vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

---

**Le Conseil d'administration**

## LISTE DES ANNEXES

- ANNEXE 1.5 – Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et fournisseurs d'immobilisations
- ANNEXE 3.7 – Tableau des résultats des cinq derniers exercices
- ANNEXE X - Etat récapitulatif des délégations consenties par les associés au profit du Président/ Conseil d'administration

## ANNEXE 1.5

### Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et fournisseurs d'immobilisations

	Article D.444-I – 1 : factures <b>reçues</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.444-I – 2 : factures <b>émises</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>A/ Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées						145						39
Montant total des factures concernées HT		271098	239012	70378	45861	626350		243554	222887	0	69350	535791
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice		43%	38%	12%	7%	100%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice								45%	42%	0	13%	100%
<b>B/ Factures exclues du A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre des factures exclues							2					
Montant total des factures exclues							156 006€					
<b>C/ Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – art. L.441-6 ou L.443-1 du Code de Commerce)</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : Délais légaux :						Délais contractuels : Délais légaux :					

### ANNEXE 3.7

Tableau des résultats des cinq derniers exercices  
(Article R. 225-102 du Code de commerce)

<b>Tableau financier</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Capital social	748.774 €	472.447 €	431.585 €	320.160 €	200.906 €
Nombre d'actions ordinaires	7.487.738	4.724.479 €	4.315.853	3.201.595	2.009.064
Chiffre d'affaires hors taxes	2.534.208 €	1.864.392 €	2.718.020 €	4.216.403 €	4.053.056 €
Résultat avant impôts, participation, dotation	-2.208.394 €	-1.322.493 €	-1.294.465 €	-1.479.565 €	- 2.464.449 €
Impôt sur les bénéfices (CIR + crédit impôts apprentissage)	-134.208 €	-295.766 €	-187.730 €	- 392.341 €	- 343.209 €
Résultat distribué	0 €	0	0 €	0 €	0 €
Effectif des salariés de l'exercice	33	29	28	37	36

## ANNEXE X

Etat récapitulatif des délégations consenties par les associés au profit du Conseil d'administration

(Article L. 225-37-4 3° du Code de commerce)

Délégations	Caractéristiques / Utilisation par le Conseil d'administration
<u>L'Assemblée Générale Mixte de la Société du 20 juin 2019 a autorisé le Conseil d'administration à effectuer les opérations suivantes :</u>	
<p>1. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier</p> <p><i>(Deuxième Résolution)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <u>Durée</u> : 26 mois à compter du 20 juin 2019</li><li>• <a href="#"><u>Délégation non utilisée à ce jour</u></a></li></ul>
<p>2. Autorisation à donner au Conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce</p> <p><i>(Septième Résolution)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <u>Durée</u> : 38 mois à 20 juin 2019</li><li>• <a href="#"><u>Délégation non utilisée à ce jour</u></a></li></ul>
<p>3. Autorisation à donner au Conseil d'administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre, conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce</p> <p><i>(Huitième Résolution)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <u>Durée</u> : 38 mois à compter du 20 juin 2019</li><li>• <a href="#"><u>Délégation utilisée dans les conditions décrites au VIII (1) du présent rapport</u></a></li></ul>

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire de la Société du 19 juin 2020 a autorisé le Conseil d'Administration à effectuer les opérations suivantes :		
1.	Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions  <i>(Première résolution)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Durée</u> :18 mois à compter du 19 juin 2020</li> <li>• <a href="#"><u>Délégation non utilisée à ce jour</u></a></li> </ul>
2.	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires  <i>(Deuxième résolution)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Durée</u> :26 mois à compter du 19 juin 2020</li> <li>• <a href="#"><u>Délégation non utilisée à ce jour</u></a></li> </ul>
3.	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public  <i>(Troisième résolution)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Durée</u> :26 mois à compter du 19 juin 2020</li> <li>• <a href="#"><u>Délégation non utilisée à ce jour</u></a></li> </ul>
4.	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription  <i>(Quatrième résolution)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Durée</u> : 26 mois à compter du 19 juin 2020</li> <li>• <a href="#"><u>Délégation non utilisée à ce jour</u></a></li> </ul>
5.	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Durée</u> : 26 mois à compter du 19 juin 2020</li> <li>• <a href="#"><u>Délégation non utilisée à ce jour</u></a></li> </ul>

	<i>(Cinquième résolution)</i>	
6.	<p>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier</p> <p><i>(Sixième résolution)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Durée</u> :26 mois à compter du 19 juin 2020</li> <li>• <a href="#"><i>Délégation non utilisée à ce jour</i></a></li> </ul>
7.	<p>Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes assurant la prise ferme des titres de capital de la Société susceptibles d'en résulter dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres</p> <p><i>(Septième résolution)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Durée</u> :18 mois à compter du 19 juin 2020</li> <li>• <a href="#"><i>Délégation non utilisée à ce jour</i></a></li> </ul>
8.	<p>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'émettre et attribuer à titre gratuit des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise aux salariés et dirigeants de la Société</p> <p><i>(Neuvième Résolution)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Durée</u> :18 mois à compter du 19 juin 2020</li> <li>• <a href="#"><i>Délégation utilisée dans les conditions décrites au VII du présent rapport</i></a></li> </ul>
9.	<p>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'émettre et attribuer des bons de souscription d'actions au profit (i) de membres et censeurs du Conseil d'administration de la Société en fonction à la date d'attribution des bons n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ou (ii) de personnes liées par un contrat de services ou de consultant à la Société ou à l'une de ses filiales ou (iii) de membres</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Durée</u> :18 mois à compter du 19 juin 2020</li> <li>• <a href="#"><i>Délégation non utilisée à ce jour</i></a></li> </ul>

	<p>de tout comité mis en place par le Conseil d'administration ou que le Conseil d'administration viendrait à mettre en place n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales</p> <p><i>(Dixième Résolution)</i></p>	
10.	<p>Autorisation à donner au Conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce</p> <p><i>(Onzième Résolution)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Durée</u> :38 mois à compter du 19 juin 2020</li> </ul>
11.	<p>Autorisation à donner au Conseil d'administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre, conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce</p> <p><i>(Douzième Résolution)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Durée</u> :38 mois à compter du 19 juin 2020</li> <li>• <a href="#"><u>Délégation utilisée dans les conditions décrites à VIII (2) du présent rapport</u></a></li> </ul>
12.	<p>Délégation à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des salariés adhérant au plan d'épargne groupe</p> <p><i>(Quatorzième Résolution)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Durée</u> :18 mois à compter du 19 juin 2020</li> <li>• <a href="#"><u>Délégation non utilisée à ce jour</u></a></li> </ul>
13.	<p>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'émettre des instruments financiers composés de et/ou donnant droit (sur exercice de bons d'émission) à des titres de créances obligataires donnant accès au capital de la Société auxquels sont attachés des bons de souscription d'actions, <u>avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une personne</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Durée</u> :18 mois à compter du 19 juin 2020</li> <li>• <a href="#"><u>Délégation non utilisée à ce jour</u></a></li> </ul>

	<p><u>dénommée conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce</u></p> <p><i>(Quinzième Résolution)</i></p>	
<p><b>14.</b></p>	<p>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'émettre des instruments financiers composés de et/ou donnant droit (sur exercice de bons d'émission) à des titres de créances obligataires donnant accès au capital de la Société auxquels sont attachés, ou non, des bons de souscription d'actions, <u>avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personne constituée de fonds d'investissement souscrivant habituellement à de tels produits financiers dénommée conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce</u></p> <p><i>(Seizième Résolution)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Durée</u> : 18 mois à compter du 19 juin 2020</li> <li>• <i>Lors de sa séance du 26 juin 2020, le Conseil d'administration a décidé d'utiliser la présente délégation et à donner tous pouvoirs au Président Directeur Général afin d'émettre deux mille cent vingt (2.120) Obligations à Durée Indéterminée à Option de Remboursement en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles et/ou Existantes (les « ODIRNANE ») d'un montant nominal de mille euros (1.000 €) chacune représentant un montant nominal total de deux millions cent vingt mille euros (2.120.000 €), avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société au profit de la société YA II PN, Ltd (société de droit des Iles Cayman), représentée par Yorkville Advisors Global, LP (ci-après désignée l' « Investisseur »)</i></li> <li>• <i>Lors de sa séance du 24 novembre 2020, le Conseil d'administration a décidé d'utiliser la présente délégation et à donner tous pouvoirs au Président Directeur Général afin procéder à l'émission de dix mille (10.000) Bons d'Emission d'ODIRNANE (ci-après les « BEODIRNANE ») donnant droit, sur exercice, à l'émission de dix mille (10.000) ODIRNANE d'un montant nominal de mille euros (1.000 €) chacune, représentant un montant total en principal de dix millions euros (10.000.000 €), avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société au profit de l'Investisseur.</i></li> </ul>



# **Enertime**

Exercice clos le 31 décembre 2020

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

ERNST & YOUNG Audit



## Enertime

Exercice clos le 31 décembre 2020

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Enertime,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Enertime relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les principes, règles et méthodes comptables relatifs à la reconnaissance du chiffre d'affaires, des subventions et des frais de recherche et développement sont décrits dans les notes 4.3 « Chiffre d'affaires », 4.4 « Subventions d'exploitation » et 4.13 « Frais de recherche et développement » de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons apprécié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus ainsi que les informations fournies en annexe et leur correcte application.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

### ■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 30 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit

Cédric Garcia



## Rapport financier annuel

Exercice 2020

**ENERTIME SA**

1, rue du Moulin des Bruyères  
92 400 Courbevoie



**MAGELLAN**

Société d'Expertise Comptable & de Commissariat aux  
Comptes 63, avenue de Villiers – 75017 PARIS  
Tél. 33(1)40.64.57.57 – Fax. 33(1) 40.64.57.50

SARL au Capital de 1 000 000 € - Siège Social : 63, avenue de Villiers -  
75017 PARIS - RCS PARIS B 378 839 146  
N°TVA intra-Communautaire : FR22 378839146  
N° SIRET : 378 839 146 00032 – NAF : 741C

## I. Etats financiers, exercice clos au 31 décembre 2020

### 1. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

#### 1.1. Compte de résultat

En euros	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Chiffre d'affaires	5.1	2 534 208	1 864 393
Production immobilisée	5.2	279 065	638 425
Subventions d'exploitation	5.3	94 392	194 850
Autres produits d'exploitation	5.4	287 353	261 253
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>3 195 018</b>	<b>2 958 921</b>
Achats de marchandises et de matières premières		(1 252 498)	(1 193 830)
Variation de stocks de marchandises et de matières premières	5.15	4 295	263 475
Autres achats et charges externes	5.5	(1 606 956)	(1 264 262)
Impôts, taxes et versements assimilés	5.6	(37 235)	(18 057)
Salaires et traitements	5.7	(1 494 483)	(1 285 882)
Charges sociales	5.7	(598 190)	(482 491)
Dotations aux amortissements et provisions	5.8	(394 011)	(238 193)
Autres charges		(53 558)	(46 588)
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>(5 432 637)</b>	<b>(4 265 828)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(2 237 619)</b>	<b>(1 306 907)</b>
Produits financiers	5.9	10 559	-
Charges financières	5.9	(38 218)	(15 587)
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>(27 660)</b>	<b>(15 587)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		<b>(2 265 278)</b>	<b>(1 322 493)</b>
Produits exceptionnels	5.10	40 993	3 317
Charges exceptionnelles	5.10	(118 316)	(369 554)
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>(77 323)</b>	<b>(366 237)</b>
Impôt sur les bénéfices	5.11	134 208	295 767
Correction d'erreurs		-	-
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>(2 208 394)</b>	<b>(1 392 963)</b>
Résultat de base par action		(0,29)	(0,29)

## 1.2. Bilan

En euros	Notes			31/12/2020	31/12/2019
		Brut	Amort/Prov	Net	Net
Immobilisations incorporelles	5.12	2 041 724	-195 834	1 845 889	1 658 776
Immobilisations corporelles	5.13	570 881	-319 423	251 458	293 634
Immobilisations financières	5.14	321 700		321 700	385 410
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>2 934 305</b>	<b>-515 257</b>	<b>2 419 047</b>	<b>2 337 820</b>
Stocks et en-cours	5.15	382 702	0	382 702	378 407
Avances et acomptes versés sur commandes	5.16	241 647		241 647	199 487
Clients et comptes rattachés	5.17	1 862 152	-148 405	1 713 747	2 085 521
Autres créances	5.18	541 747	-12 648	529 099	712 949
Valeurs mobilières de placement	5.19	1	0	1	0
Disponibilités	5.19	1 326 945		1 326 945	981 880
Charges constatées d'avance	5.20	223 882		223 882	188 477
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>		<b>4 579 077</b>	<b>-161 053</b>	<b>4 418 025</b>	<b>4 546 721</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				0	0
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>7 513 382</b>	<b>-676 310</b>	<b>6 837 072</b>	<b>6 884 541</b>

En euros	Notes			31/12/2020	31/12/2019
Capital social	5.22			748 774	472 448
Primes d'émission				74 244	1 645 207
Primes de conversion d'obligations				3 621 073	1 005 400
Réserve légale				4 960	4 960
Autres réserves				2 560	2 560
Report à nouveau				-	-
Résultat net de l'exercice				(2 208 394)	(1 392 963)
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>				<b>2 243 217</b>	<b>1 737 611</b>
Avances remboursables	5.24			565 826	483 967
Emprunts obligataires convertibles					250 000
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>				<b>565 826</b>	<b>733 967</b>
Provisions pour risques et charges	5.8			240 665	112 514
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5.25			1 357 987	1 131 961
Découverts bancaires et soldes créditeurs de banques	5.19			6 034	427 575
Emprunts et dettes financières divers	5.25			-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5.26			970 543	772 503
Dettes fiscales et sociales	5.27			752 500	612 838
Autres dettes	5.28			189 100	460 752
Produits constatés d'avance	5.29			511 201	894 820
<b>TOTAL DETTES</b>				<b>4 028 029</b>	<b>4 412 963</b>
Ecarts de conversion passif				-	-
<b>TOTAL PASSIF</b>				<b>6 837 072</b>	<b>6 884 541</b>

### 1.3. Tableaux de variations des capitaux propres

En euros	Capital social	Prime d'émission	Prime conversion d'obligations	Réserves légales	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
<b>Capitaux propres au 31.12.2019</b>	<b>472 448</b>	<b>1 645 207</b>	<b>1 005 400</b>	<b>4 960</b>	<b>2 560</b>	<b>-</b>	<b>(1 392 963)</b>	<b>1 737 611</b>
Augmentation de capital (1)	276 326	(178 000)	2 615 673					2 713 999
Affectation de résultat (2)		(1 392 963)					1 392 963	(0)
Autres variations								-
Résultat net de l'exercice							(2 208 394)	(2 208 394)
<b>Capitaux propres au 31.12.2020</b>	<b>748 774</b>	<b>74 244</b>	<b>3 621 073</b>	<b>4 960</b>	<b>2 560</b>	<b>-</b>	<b>(2 208 394)</b>	<b>2 243 217</b>

(1) *Augmentation de capital :*

- "Capital social" 2 763 258 actions créées pour une valeur nominale de 0,10 €
- "Prime d'émission" : imputation des frais d'augmentation de capital sur la prime d'émission 178 000 €

(2) *Autres variations*

- Imputation de la perte antérieure sur la prime d'émission (3e résolution AGM du 19/06/2020)

### 1.4. Tableaux de flux de trésorerie

En euros	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net de la période	(2 208 394)	(1 392 963)
<u>Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</u>		
Dotations aux amortissements et provisions (1)	238 313	(18 422)
Plus-values de cession nettes d'impôt	96 118	348 225
Flux de financement	38 218	12 455
<b>Marge brute d'auto-financement</b>	<b>(1 835 745)</b>	<b>(1 050 706)</b>
<u>Variation du besoin en fonds de roulement</u>		
Variation des stocks (Paragraphe 5.15)	4 295	184 975
Variation des créances	(836 093)	1 045 819
Variation des dettes	675 606	(939 890)
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>(156 192)</b>	<b>290 904</b>
<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE</b>	<b>(1 991 937)</b>	<b>(759 802)</b>
<u>Acquisitions d'immobilisations</u>		
Immobilisations incorporelles	(15 595)	-
Immobilisations corporelles	(18 698)	(93 794)
Immobilisations financières	(132 933)	(254 549)
Dépôts à vue, valeurs mobilières de placement nantis	-	-
<u>Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt</u>		
Immobilisations incorporelles	96 118	-
Immobilisations corporelles	-	-
Immobilisations financières	142 947	-
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>71 839</b>	<b>(348 343)</b>
Augmentations de capital en numéraire (2)	2 891 999	374 000
Imputation des frais d'augmentation de capital sur la prime d'émission	(180 000)	(36 000)
Dettes destinées à être incorporées au capital (paragraphe 5.27)		
Souscriptions d'emprunts	381 859	1 050 000
Remboursements d'emprunts	(74 318)	(154 817)
Charges financières décaissées	(15 911)	(97 703)
Variation de BFR liée au financement	(316 924)	(888 425)
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>2 686 706</b>	<b>247 054</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>766 608</b>	<b>(861 090)</b>
Trésorerie d'ouverture	554 305	1 415 395
Trésorerie de clôture	1 320 913	554 305

(1) Les dotations aux amortissements et dotations, reprises sur provisions (hors actif circulant) se composent comme suit :

- dotation aux amortissements pour un montant de 110 162 €, dont 60 874 € de dotation sur immobilisations incorporelles et 49 288 € de dotation sur immobilisations corporelles.
- dotation aux provisions pour 135 444 € : correspond à une dotation pour provision pour pénalités de retard sur un contrat et une dotation pour perte à terminaison.
- reprise sur perte à terminaison pour 7 293 € .

(2) Augmentation du capital en numéraire :

- Capital social et prime de conversion d'obligations : 2 891 999 €
- Frais imputés sur la prime d'émission : 178 000 €

(3) Trésorerie en fin de période :

	31/12/2020	31/12/2019
Valeurs mobilières de placement	1	0
	1 326 945	981 880
Disponibilités	-6 034	-427 575
<b>Trésorerie du tableau des flux de trésorerie</b>	<b>1 320 913</b>	<b>554 305</b>

## 2. Bases de préparation des comptes annuels et principes comptables

ENERTIME est une société industrielle qui propose des solutions énergétiques innovantes fondées sur la thermodynamique destinées à l'efficacité énergétique et à la production de chaleur et d'électricité à partir de ressources renouvelables.

ENERTIME conçoit, développe et met en œuvre des modules à Cycle Organique de Rankine (ORC) pour la production d'électricité renouvelable ou sans CO2 à partir de chaleur. ENERTIME développe également des pompes à chaleur (PAC) haute température ainsi que des turbomachines spéciales.

### 2.1. Règles et méthodes comptables

(Code de commerce – Art. R 123-196 1° et 2° ; PCG Art.831-1/1)

### 2.2. Principes et conventions générales

Les comptes des exercices présentés ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.

### 2.3. Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues sont identiques pour l'ensemble des exercices présentés.

## 2.4. Principe de continuité de l'exploitation

Le principe comptable de continuité de l'exploitation est défini selon l'article L123-20 du Code de commerce.

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu compte tenu des éléments suivants :

Enertime a un carnet de commandes au 1er Janvier 2021, hors contrat de licence, qui représente 3 M€ de chiffre d'affaires. Ce chiffre d'affaires est à reconnaître essentiellement en 2021 et est constitué essentiellement de 5 projets, pour lesquels la crise sanitaire a retardé la programmation de quelques mois :

- Un ORC de 1,8 MW destiné à récupérer la chaleur perdue de la nouvelle usine de verre plat de la société Bangkok Glass à Kabin Buri en Thaïland.
- Une installation pilote pour la société GTT.
- Un ORC de 1,2 MW pour le SYCTOM et l'incinérateur de Saint-Ouen avec une mise en service de l'ORC programmée en 2021.
- Un contrat d'étude au Mexique réalisé en partenariat avec la société Suez Environnement.
- Une turbine de détente de gaz de 2,5 MW pour GRTgaz et le poste de détente de gaz de Villiers-le-Bel au Nord de Paris.

Par ailleurs, la demande de tirage de l'unique tranche de 2 120 ODIRNANE pour un montant brut de 2 120 000 € a eu lieu entre juillet et décembre 2020, soit plus de 2 M€ encaissés au cours de l'exercice 2020. A noter en 2021, l'activation de la ligne de financement mise en place avec le fonds YA II PN Ltd avec une demande de tirage de 1 000 ODIRNANE pour un montant d'1 M€.

Par conséquent, la continuité d'exploitation est assurée pour les 12 prochains mois.

## 2.5. Jugements et estimations de la direction de la société

La préparation des états financiers nécessite de la part de la Direction l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actifs et de passifs, ainsi que sur les éléments de résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent des aléas.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances actuelles et envisagées ainsi que du contexte économique. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Les principales estimations concernent :

- La durée de vie des immobilisations,
- Le pourcentage d'avancement des projets,
- Le résultat à terminaison des contrats long terme,
- Le Crédit Impôt Recherche,
- Le Crédit Impôt Innovation.

## 2.6. Monnaie de présentation des comptes

Les états financiers et l'annexe sont présentés en euro.

---

### **3. Evénements significatifs et informations pour donner une image fidèle**

#### **3.1. Evénements significatifs de l'exercice 2020**

##### *3.1.1. Emission d'ODIRNANE*

Pour rappel, l'assemblée générale du 20 juin 2019 a autorisé l'émission de 1 500 bons d'émission d'ODIRNANE assorties de Bons de Souscription d'Actions (« BSA »), au profit du fonds d'investissement YA II PN, Ltd.

La demande de tirage de la première tranche de 312 ODIRNANE pour un montant brut de 312 000 € a été réalisée en 2019, ces ODIRNANE de la première tranche sont assorties de 150 000 BSA ayant un prix d'exercice de 1,40 €.

La demande de tirage de la deuxième tranche de 300 ODIRNANE pour un montant brut de 300 000 € a été réalisée en début d'exercice 2020, ces ODIRNANE sont assorties de 150 000 BSA ayant un prix d'exercice de 1,40 €.

La demande de tirage de la troisième tranche de 300 ODIRNANE pour un montant brut de 300 000 € a eu lieu en février 2020. Ces ODIRNANE sont assorties de 154 411 BSA ayant un prix d'exercice de 1,36 €.

Il restait 2 tranches additionnelles de 0,3 M€ chacune au 30.06.2020. En pratique, le solde de ce financement potentiel qui n'avait pas été utilisé a été annulé, et un nouveau financement d'un montant nominal de 2 M€ a été mis en place sous forme d'émission de nouvelles ODIRNANE libérées en une seule fois.

La demande de tirage de l'unique tranche de 2 120 ODIRNANE pour un montant brut de 2 120 000 € a eu lieu entre juillet et décembre 2020. Ces ODIRNANE sont assorties de 154 411 BSA ayant un prix d'exercice de 0,67 €.

##### *3.1.2. Covid-19*

Pour contribuer à la limitation de la propagation du Covid-19, ENERTIME a repoussé les interventions non urgentes sur site en plaçant une partie des équipes de maintenance en chômage partiel. La société n'a pas interrompu ses activités puisque les équipes sont opérationnelles, mais cela a retardé la mise en service des ORC en fin d'exercice.

Par ailleurs, dans le cadre du renforcement des aides aux entreprises, Enertime a obtenu un prêt garanti par l'état d'une valeur de 300 000 €.

La direction n'a pas connaissance d'incertitudes qui viendraient remettre en cause la poursuite d'activité.

##### *3.1.3. Création d'une filiale ENERGIE CIRCULAIRE*

Enertime détient 90% du capital de cette filiale. Celle-ci a pour mission de finaliser le développement du portefeuille de projets d'installation d'ORC en France sur le lequel travaille ENERTIME depuis juin 2019, en s'appuyant sur les nouvelles règles d'utilisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE). Ce portefeuille représente d'ores et déjà une dizaine de projets potentiels d'une puissance unitaire de 1 à 6MW. Cette filiale va permettre à ENERTIME de concourir auprès de partenaires pour mener à bien ses projets.

#### **3.2. Evénements postérieurs à la clôture**

- Enertime annonce avoir été retenu dans le cadre de l'appel à projets INDUSEE de l'ADEME pour un Projet ORC innovant dans l'usine Verallia de Lagnieu. Ce projet est porté et développé par ENERGIE CIRCULAIRE mais livré clé en main par ENERTIME.
  - Activation de la ligne de financement mise en place avec le fonds YA II PN Ltd avec une demande de tirage le 28 janvier 2021 de 1 000 ODIRNANE pour un montant d'1 M€. Cette opération, qui n'est assortie d'aucun BSA et dont l'activation était prévue au plus tard le 29 janvier 2021, est réalisée conformément à la 16ème résolution votée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 19 juin 2020 et aux décisions prises par le Conseil d'Administration du 24 novembre 2020. Ce financement est destiné à accompagner l'activité de la société ENERGIE CIRCULAIRE.
-

## 4. Principales méthodes comptables de la société

### 4.3. Chiffre d'affaires

La société comptabilise ses contrats de vente au moyen de la méthode de l'avancement, en constatant les produits au fur et à mesure de la progression de l'exécution d'un contrat, évaluée sur la base des coûts engagés.

Cette méthode repose sur :

- L'identification du montant total des produits du contrat,
- L'identification du montant total des coûts imputables au contrat (encourus et restant à encourir),
- Les états de gestion permettant de valider le pourcentage d'avancement.

Le chiffre d'affaires est ainsi comptabilisé à hauteur du pourcentage d'avancement qui est déterminé par le rapport entre les coûts engagés et le total des coûts estimés au contrat.

Les charges financières n'ont pas été retenues dans le calcul du pourcentage d'avancement ni dans les coûts imputables au contrat.

Lorsque le résultat à terminaison ne peut être estimé de façon fiable, aucun profit n'est dégagé et les produits dégagés à l'avancement sont comptabilisés dans la limite des coûts correspondants.

Lorsque le résultat estimé à terminaison fait ressortir une perte, cette dernière fait l'objet de la constitution d'une provision pour perte à terminaison.

### 4.4. Subventions d'exploitation

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits d'exploitation en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

### 4.5. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent à des logiciels acquis par l'entreprise ainsi qu'aux frais de développement activés à partir du 31.12.2019 (cf 4.12 Frais de recherches et développement).

Les logiciels sont amortis de manière linéaire entre un et cinq ans selon leur durée d'utilité prévue.

Les frais de développement sont amortis de manière linéaire sur cinq ans.

### 4.6. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production et amorties selon les durées moyennes suivantes :

Matériels industriels	3 à 12 ans en linéaire
Agencements et installations	5 à 10 ans en linéaire
Matériel et mobilier de bureau	3 à 5 ans en linéaire
Matériel informatique	3 ans en linéaire

## 4.7. Immobilisations financières

Les immobilisations financières figurent au bilan à leur coût d'acquisition et sont, si nécessaire, dépréciées pour tenir compte de leur valeur d'inventaire à la date de clôture.

## 4.8. Dépréciation des actifs immobilisés

### 4.8.1. Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

Lorsqu'il existe un quelconque indice démontrant que la valeur des immobilisations corporelles ou incorporelles est susceptible d'être remise en cause à la clôture, un test de dépréciation est effectué.

La valeur nette comptable de l'actif immobilisé est alors comparée à sa valeur actuelle et une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur actuelle est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. Cette dernière est calculée par une approche multicritères, notamment en fonction des flux nets de trésorerie attendus de ces actifs.

### 4.8.2. Dépréciation des immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à la valeur d'inventaire. Cette valeur d'inventaire correspond à la valeur d'utilité pour les titres de participation, la valeur de marché pour les titres immobilisés de l'activité de portefeuille, au cours moyen du dernier mois de l'exercice pour les autres titres immobilisés cotés et à la valeur probable de négociation pour les autres titres immobilisés non cotés.

La valeur comptable de l'immobilisation financière est alors comparée à la valeur d'inventaire et une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

Pour les autres immobilisations financières, une dépréciation est comptabilisée en cas de perte probable de recouvrabilité.

## 4.9. Stocks

Les stocks sont exclusivement constitués de matières consommables et sont évalués au coût d'acquisition.

Des dépréciations sont comptabilisées lorsque la valeur recouvrable est inférieure au coût d'acquisition.

## 4.10. Opérations en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en écart de conversion actif et passif.

## 4.11. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constatées lorsque, à la date de clôture, il existe une obligation de la société à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire par une sortie de ressources.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques de la société ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime de tiers concernés par le fait que la société assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la société doive supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée.

---

#### 4.12. Engagements de retraite

L'évaluation des engagements de retraite est effectuée, par la méthode actuarielle préférentielle, telle que recommandée par l'ANC n°2013-02.

Les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés dans les comptes de la société, mais sont mentionnés dans les engagements hors bilan de l'annexe aux comptes annuels. Le montant correspond à la valeur actualisée des engagements, diminuée de la juste valeur des actifs du régime.

Les critères qui ont été retenus par la société sont les suivants :

##### Paramètres économiques :

- Revalorisation annuelle des salaires de 2 %
- Taux d'actualisation retenu de 0,77% au 31 décembre 2019 et de 0,34 % au 31 décembre 2020
- Taux de turn-over : 5 %
- Table de mortalité : INSEE 2015

##### Paramètres sociaux :

- Départ volontaire à 60-67 ans,
- Taux de charges sociales moyen de 45 %.

#### 4.13. Frais de recherche et développement

Les coûts de développement peuvent être comptabilisés à l'actif :

- s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés
- ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.

Au cours de l'exercice écoulé, la société a engagé des dépenses de développement à hauteur de 316 924 €. Ces frais de développement répondent aux conditions d'activation de l'article 212-3 du plan comptable général (PCG) qui sont les suivantes :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Ces frais ont été activés en date du 31.12.2020 et sont essentiellement composés de dépenses de personnel liés au temps passé sur les différents projets. Un de ces projets a commencé à être utilisé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Celui-ci est amorti pour un montant de 21 K€/an sur 5 exercices.

A noter que 96 118 € ont été comptabilisés en perte (charges exceptionnelles) car des projets activés sur les années précédentes ont été abandonnés.

#### 4.14. Actions propres

La société détient au 31 Décembre 2020, 6 386 actions à travers le compte de liquidité détaillé au paragraphe 5.14, et 34 140 actions (0,5% du capital social), acquises à un prix moyen de 3 euros/action et destinées en partie à être redistribués aux employés dans le cadre d'un Plan d'attribution gratuite d'actions décidé par le Conseil d'administration d'ENERTIME SA, lors de sa réunion du 25/04/2020.

#### 4.15. Résultat exceptionnel

Les produits et les charges qui, par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif, ne relèvent pas des activités courantes du groupe, sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

---

#### 4.16. Résultat par action

Il est obtenu en divisant le résultat par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation à la fin de la période.

### 5. Notes sur les comptes annuels au 31 décembre 2020

#### 5.1. Chiffre d'affaires

En euros	31/12/2020	31/12/2019
Ventes de Biens France	865 385	529 230
Ventes de Biens Export	670 654	693 000
Etudes France	604 862	556 221
Etudes Export		
Vente licence Export		
Refacturations diverses	393 308	85 941
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>2 534 208</b>	<b>1 864 393</b>

Le chiffre d'affaires refacturé à la filiale ENERGIE CIRCULAIRE s'élève à 287 302 €.

En euros	31/12/2020	31/12/2019
France	1 863 555	1 171 392
Autres pays d'Europe	7 400	41 756
Asie	663 254	651 245
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>2 534 208</b>	<b>1 864 393</b>

#### 5.2. Production immobilisée

La production immobilisée sur l'exercice est de 279 065 €, celle-ci correspond à la contrepartie de l'activation des frais de développement pour 316 924 € et à l'annulation de valorisation du temps passé sur la création d'une société de services énergétiques pour 37 859 € pour être refacturée.

#### 5.3. Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation s'élèvent à 94 392 € sur l'exercice 2020, contre 194 850 € sur l'exercice 2019. Elles découlent, pour les 2 derniers exercices, des aides accordées par les organismes publics pour les projets de recherche que mène ENERTIME tels que l'ANR ou l'ADEME. Généralement, ces projets s'étendent sur plusieurs exercices.

Par ailleurs, ENERTIME a également perçu 565 826 € d'avances remboursables dont 81 859 € cet exercice. Ces avances sont octroyées par l'ADEME dont 422 573 € pour le projet « ORCASIL » et 143 253 € dans le cadre du projet « TENORE » (se reporter au paragraphe 5.24 pour plus d'informations).

#### 5.4. Autres produits d'exploitation

En euros	31/12/2020	31/12/2019
Produits divers de gestion non inclus en chiffre d'affaires	51 451	3 109
Reprise de provision pour perte à terminaison	7 293	46 187
Reprise de provision sur créances douteuses	-	-
Reprise de provision pour pénalités		210 428
Transferts de charge d'exploitation	228 608	1 529
Autres produits		
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>287 353</b>	<b>261 253</b>

## 5.5. Autres achats et charges externes

En euros	31/12/2020	31/12/2019
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	431 794	279 858
Locations	239 604	211 896
Achats de matériels non stockés	414 728	363 111
Transport de biens et déplacements	190 492	200 263
Publicité, relations publiques, marketing	4 174	20 915
Services bancaires	135 994	56 160
Divers	190 170	132 059
<b>Autres achats et charges externes</b>	<b>1 606 956</b>	<b>1 264 262</b>

## 5.6. Impôts, taxes et versements assimilés

Le total des impôts et taxes est de 37 235 € dont 11 463 € au titre des taxes assises sur les salaires.

## 5.7. Charges de personnel

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

En euros	31/12/2020	31/12/2019
Salaires et traitements	1 494 483	1 285 882
Charges sociales	598 190	482 491
<b>Charges de personnel</b>	<b>2 092 674</b>	<b>1 768 373</b>

L'évolution des effectifs est la suivante :

En unités	31/12/2020	31/12/2019
Cadres	18	18
Non Cadres	15	11
<b>Effectifs</b>	<b>33</b>	<b>29</b>
Apprentis et stagiaires	8	4

Au 31 décembre 2020, l'effectif de l'entreprise s'élève à 33 personnes dont 8 apprentis et stagiaires, contre 29 personnes au 31 décembre 2019.

## 5.8. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

En euros	31/12/2020	31/12/2019
Dotations aux amortissements	110 162	113 765
Dotations aux provisions	283 849	124 428
<b>Dotations aux amortissements et provisions</b>	<b>394 011</b>	<b>238 193</b>

Les dotations aux amortissements sont ventilées comme suit :

En euros	31/12/2020	31/12/2019
Immobilisations incorporelles	60 874	85 408
Immobilisations corporelles	49 288	28 356
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>110 162</b>	<b>113 765</b>

La dotation aux provisions est constituée exclusivement d'une dotation pour provision sur pénalités de retard pour un contrat.

En euros	31/12/2019	Dotations	Reprises avec objet	Reprises sans objet	31/12/2020
Provisions pour pertes à terminaison	6 514	779		7 293	-
Provisions pour pénalités/litiges	106 000	134 665			240 665
Provisions pour créances douteuses	-	148 405			148 405
<b>Autres achats et charges externes</b>	<b>112 514</b>	<b>283 849</b>	-	<b>7 293</b>	<b>389 070</b>

## 5.9. Résultat financier

En euros	31/12/2020	31/12/2019
Gains de change	10 465	-
Autres produits financiers	94	-
Reprise sur provisions financières	-	-
<b>Produits financiers</b>	<b>10 559</b>	-
Intérêts des emprunts et des dettes	(38 218)	(15 523)
Intérêts dettes commerciales	-	-
Intérêts des OC et autres dettes		(64)
Intérêts des comptes courants	-	-
Pertes de change		
Charge nette sur cession VMP	-	-
Dotations aux provisions financières	-	-
<b>Charges financières</b>	<b>(38 218)</b>	<b>(15 587)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(27 660)</b>	<b>(15 587)</b>

## 5.10. Résultat exceptionnel

En euros	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	40 993	3 317
Autres produits exceptionnels		
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>40 993</b>	<b>3 317</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(96 118)	(355 599)
Charges exceptionnelles sur contrat de liquidité de l'action	(21 600)	(12 455)
Pénalités et amendes	(598)	(1 500)
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>(118 316)</b>	<b>(369 554)</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(77 323)</b>	<b>(366 237)</b>

Les charges exceptionnelles sur opérations de gestion se composent principalement de :

- 96 K€ correspondant à la valeur de sortie des coûts de développement activés sur les exercices précédents dont les projets ont été abandonnés.

### 5.11. Impôt sur les bénéficiaires - accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Ce poste comprend l'impôt sur les sociétés ainsi que les produits d'impôt relatifs au crédit d'impôt recherche et au crédit d'impôt innovation.

En euros	31/12/2020	31/12/2019
Crédit d'impôt recherche 2020	134 208	295 767
<b>Crédits d'impôt</b>	<b>134 208</b>	<b>295 767</b>

Au 31 décembre 2020, la société a un résultat fiscal déficitaire et n'est pas redevable de l'impôt sur les sociétés.

Le montant des déficits fiscaux reportables au 31 décembre 2020 est de 17 979 K€.

- Nature des différences temporaires : Néant
- Accroissement : amortissements excédentaires non admis, assurance homme clé, provisions fiscalement non admises : 7 239 €.
- Allègement : Crédits d'impôts, coût de l'augmentation du capital, reprises non imposables pour un montant total de 319 501 €.

### 5.12. Immobilisations incorporelles

En euros	31/12/2019	Acquisitions / Dotations	Transfert de compte à compte	Cessions / Reprises	31/12/2020
Frais de recherche et développement	1 627 367	316 925		96 118	1 848 174
Logiciels	177 955	15 595			193 550
<b>Valeurs brutes</b>	<b>1 805 322</b>	<b>15 595</b>	-	-	<b>2 041 724</b>
Frais de recherche et développement	(11 000)	(117 315)		96 118	(32 197)
Logiciels	(135 546)	(28 091)			(163 637)
<b>Amortissements</b>	<b>(146 546)</b>	<b>(145 406)</b>	-	<b>96 118</b>	<b>(195 834)</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>1 658 776</b>				<b>1 845 889</b>

Au cours de l'exercice écoulé, la société a engagé des dépenses de développement à hauteur de 316 924 €. Certains projets activés au cours des exercices précédents ont été abandonnés. La valeur nette comptable de la somme de ces projets abandonnés s'élève à 96 118 €.

### 5.13. Immobilisations corporelles

Au 1er janvier 2015, la durée d'amortissement des matériels industriels, fixée initialement à 3 ans, a été revue pour s'établir à 10 ans sur la base de la valeur nette comptable restante au 1er janvier 2015.

En euros	31/12/2019	Acquisitions / Dotations	Sorties / Reprises	31/12/2020
Matériels industriels lourds	-	-	-	-
Matériels industriels légers	257 335	12 025	-	269 360
Agencements et installations	159 744	1 530	-	161 274
Matériel et mobilier de bureau	20 464	-	-	20 464
Matériel informatique	114 639	5 143	-	119 783
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Immobilisations en cours	-	-	-	-
<b>Valeurs brutes</b>	<b>552 183</b>	<b>18 698</b>	<b>-</b>	<b>570 881</b>
Matériels industriels lourds	-	-	-	-
Matériels industriels légers	(69 028)	(31 699)	-	(100 727)
Agencements et installations	(78 836)	(17 650)	-	(96 486)
Matériel et mobilier de bureau	(14 027)	-	-	(14 027)
Matériel informatique	(96 658)	(11 525)	-	(108 183)
<b>Amortissements</b>	<b>(258 549)</b>	<b>(60 874)</b>	<b>-</b>	<b>(319 423)</b>
<b>Provisions</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>293 634</b>			<b>251 458</b>

### 5.14. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de prêts, dépôts et cautionnements et d'un compte de liquidité.

En euros	31/12/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Titre de participation	-	900	-	900
Dépôt de garantie location Courbevoie	68 542	2 656	-	71 198
Dépôt et cautionnements	160 301	3 000	152 600	10 701
Dépôt de garantie BPI	37 500	-	-	37 500
Contrat de liquidité	81 208	132 933	12 740	201 401
Frais acquisition titres	37 859	-	37 859	-
<b>Valeurs brutes</b>	<b>385 410</b>	<b>139 489</b>	<b>203 199</b>	<b>321 700</b>
<b>Dépréciations</b>		<b>-</b>		
<b>Valeurs nettes</b>	<b>385 410</b>			<b>321 700</b>

Les immobilisations financières concernent principalement un dépôt de garantie pour 71 198 € versé au bailleur des locaux du siège. Un ajustement a été effectué au cours du semestre pour un montant de 2 656 €.

Une garantie en faveur de la BPI d'un montant de 37 500 €, dans le cadre des emprunts a été contracté au cours de l'exercice précédent.

Une garantie d'une valeur de 152 600 € dans le cadre d'un contrat de vente a été remboursée à Enertime.

À la suite de la cotation sur Alternext de la société, un compte de liquidité a été ouvert en 2016 pour 75 000 €. Les habilitations sur ce compte ont été données à un prestataire de services d'investissement qui intervient pour le compte d'Enertime à l'achat ou à la vente pour favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres Enertime. Au 31 décembre 2020, ce compte de liquidité est composé de deux comptes d'un total de 40 526 d'actions propres Enertime valorisée à 152 378 € et de comptes espèces pour 49 023 €.

Les titres de participation s'élevant à 900 € correspondent à la participation pour la constitution du capital de la filiale ENERGIE CIRCULAIRE (cf paragraphe 3.1.3 pour plus d'informations à ce sujet).

### 5.15. Stocks et en-cours

En euros	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Stocks de matières consommables	123 856	119 312	4 544
Stock FMGC	226 316	226 916	(600)
Stock outillage	32 530	32 179	351
<b>Valeur nette des stocks</b>	<b>382 702</b>	<b>378 407</b>	<b>4 295</b>

Le stocks au 31 décembre 2020 correspond principalement à des pièces mécaniques et électriques pour 226 316 €. Ces pièces mécaniques proviennent de la décomposition de la machine FMGC sortie des immobilisations corporelles pour être placée en stock. Il y a également divers composants pour un montant de 156 386 €.

### 5.16. Avances et acomptes versés sur commandes

En euros	31/12/2020	31/12/2019
Avances et acomptes versés sur commandes	241 647	199 487

Au 31 décembre 2020, il y a 241 647 € d'avances et acomptes versés aux fournisseurs.

### 5.17. Clients et comptes rattachés

Les créances clients s'élèvent à 1 862 152 € (montant brut).

En euros	31/12/2020	< à 1 an	> 1 an	> à 5 ans
Créances clients brutes	1 862 152	1 862 152	-	-
Provision pour dépréciation	(148 405)	-	-	-
<b>Créances clients nettes</b>	<b>1 713 747</b>			

Une provision pour dépréciation a été comptabilisée sur deux créances liées à des projets en cours.

### 5.18. Autres créances

En euros	31/12/2020	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans
Créances sociales et fiscales	317 016	317 016	-	-
Provision pour dépréciation de créance	(12 648)	(12 648)		
Fournisseurs débiteurs et comptes rattachés	200 079	200 079		
Subventions à recevoir	8 000	8 000	-	-
Compte courant groupe	14 792	14 792		
Autres comptes débiteurs	1 861	1 861		
<b>Autres créances</b>	<b>529 099</b>	<b>529 100</b>		

Les créances sociales et fiscales correspondent essentiellement au :

- Crédit d'impôt pour la recherche 2020 pour 134 208 €
- Subvention d'exploitation à recevoir pour 8 000 €
- Crédit de TVA reporter pour 75 126 €
- Acomptes fournisseurs versées sur commandes : 186 083 €.

## 5.19. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les comptes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie sont composés de la manière suivante :

En euros	31/12/2020	31/12/2019
Valeurs mobilières de placement	1	-
Disponibilités	1 326 945	981 880
Découverts et concours bancaires	(6 034)	(427 575)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie bruts</b>	<b>1 320 913</b>	<b>554 305</b>
Dépréciation	-	-
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie nets</b>	<b>1 320 912</b>	<b>554 305</b>

La trésorerie est composée de liquidités pour 1 326 946 € et de 6 034 € de soldes créditeurs de banque.

## 5.20. Charges constatées d'avance

En euros	31/12/2020	31/12/2019
Matériel et équipement	143 048	98 438
Charges de loyer et charges locatives	41 376	47 269
Locations	-	20 170
Redevances sur logiciels	21 808	4 948
Assurances	17 531	5 055
Divers	119	12 597
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>223 882</b>	<b>188 477</b>

L'échéance des charges constatées d'avance est à moins d'un an.

## 5.21. Produits à recevoir

En euros	31/12/2020	31/12/2019
Factures à établir	883 506	912 823
Subventions à recevoir	8 000	84 055
Créances fiscales	40 992	41 252
Créances sociales	18 124	16 760
Avoirs à recevoir	-	-
<b>Total produits à recevoir</b>	<b>950 622</b>	<b>1 054 890</b>

Les factures à établir pour un montant de 883 506 € correspondent au chiffre d'affaires reconnu à l'avancement mais non facturé.

## 5.22. Capital social

Au 31 décembre 2020, le capital social de la société s'élève à 748 774 €.

Il est divisé en 7 487 738 actions de 0,10 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

En euros	31/12/2019	Créées	Annulées /	31/12/2020
Nombre d'actions	4 724 479	2 763 259		7 487 738

Au cours de l'exercice, 2 763 258 actions ont été créées pour une valeur nominale de 0,10 €. Au cours de l'exercice 2 720 ODIRNANE ont été converties.

## 5.23. Capital potentiel

Le tableau ci-dessous détaille le nombre total d'actions susceptibles d'être émises par type d'instrument financier au 31 décembre 2020 :

Type d'instrument	Date d'émission	Nombre	Parité	Période d'exercice	Prix d'exercice	Nombre d'actions à créer	Dilution individuelle
Bons de souscription d'actions	24/03/2017	55 999	1 / 1	du 24 mars 2017 au 24 mars 2022	9,75	55 999	0,74%
	12/06/2017	39 092	1 / 1	du 12 juin 2017 au 12 juin 2022	8,38	39 092	0,52%
	18/08/2017	25 146	1 / 1	du 18 août 2017 au 18 août 2022	5,79	25 146	0,33%
	13/10/2017	133 169	1 / 1	du 13 octobre 2017 au 13 octobre 2022	3,28	133 169	1,75%
	08/07/2019	150 000	1 / 1	du 08 juillet 2019 au 08 juillet 2025	1,03	150 000	1,96%
	12/12/2019	150 000	1 / 1	du 12 décembre 2019 au 12 décembre 2025	1,04	150 000	1,96%
		<b>553 406</b>				<b>553 406</b>	<b>7,27%</b>

L'impact de la dilution globale sur la situation de l'actionnaire suite à l'exercice de la totalité des instruments détaillés ci-dessus serait de 6,88 % :

Effet de la dilution globale sur le bénéfice par action	Situation de l'actionnaire avant exercice	Situation de l'actionnaire après exercice
Pour 1 €uro de bénéfice par action	1,00000	0,93118

Les attributions de BSA sont récapitulées ci-dessous.

### BSA 2017

Mise en place de la première tranche d'ODIRNANE le 24 mars 2017, assorties de 55 999 BSA ayant un prix d'exercice de 9,75 €. Cette opération fait suite à l'assemblée générale mixte du 9 juin 2017.

S'ensuit la mise en place de la deuxième tranche d'ODIRNANE le 12 juin 2017, assorties de 39 092 BSA ayant un prix d'exercice de 8,38 € ainsi que la troisième tranche d'ODIRNANE le 18 août 2017, assorties de 25 146 BSA ayant un prix d'exercice de 5,79 €.

Les ODIRNANE de la quatrième tranche sont assorties de 133 169 BSA assorties de 150 000 BSA ayant un prix d'exercice de 3,28 €.

### BSA 2019

Mise en place de la première tranche d'ODIRNANE le 8 juillet 2019, assorties de 150 000 BSA ayant un prix d'exercice de 1,03 €. Cette opération fait suite à l'assemblée générale mixte du 20 juin 2019.

S'ensuite la mise en place de la deuxième tranche d'ODIRNANE le 12 décembre 2019 ayant un prix d'exercice de 1,04 €.

## 5.24. Autres fonds propres

En euros	31/12/2019	Augmentation	Remboursement	31/12/2020
ADEME	422 573			422 573
TENORE	61 394	81 859		143 253
<b>Autres fonds propres</b>	<b>483 967</b>	<b>81 859</b>	<b>-</b>	<b>565 826</b>

Au 31 décembre 2020, il existe 565 826 € d'avances remboursables dont une avance octroyée par l'ADEME pour 422 573 € et une avance TENORE de 143 253 €.

Les caractéristiques des avances remboursables sont les suivantes :

Avance remboursable contractée auprès de l'ADEME dans le cadre du programme d'investissement d'avenir (PIA) – Projet « ORCASIL »

- Montant reçu : 422 573 €
- Versement des fonds le 8 mars 2016.

Avance remboursable contractée auprès de l'ADEME dans le cadre du projet TENORE de GRTGAZ et ENERTIME :

L'objectif du projet TENORE est de développer une solution technologique et de réaliser une installation pilote (première installation de ce type en France) de valorisation d'énergie fatale de détente de gaz naturel.

- Convention de financement annoncée en juin 2018
- L'avance correspond à un acompte de 35% du financement.

## 5.25. Emprunts et dettes financières

En euros	31/12/2020	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans
Emprunts bancaires	1 357 500	307 500	840 000	210 000
Intérêts courus	487	487		
Dettes financières diverses	-			
<b>Emprunts et dettes financières</b>	<b>1 357 987</b>	<b>307 987</b>	<b>840 000</b>	<b>210 000</b>

En euros	31/12/2019	Augmentation	Remboursement	31/12/2020
Emprunts bancaires	1 131 818	300 000	74 318	1 357 500
Intérêts courus	143	487	(143)	487
Dettes financières diverses	-	-	-	-
<b>Emprunts et dettes financières</b>	<b>1 131 961</b>	<b>300 487</b>	<b>74 175</b>	<b>1 357 987</b>

Les emprunts auprès des établissements de crédit sont les suivants :

Etablissement de crédit	Montant emprunté	Date versement des fonds	Durée de l'emprunt	Taux annuel	Capital restant du au 31/12/2020
OSEO	75 000	28/01/2013	8 ans	1,86%	7 500
BPI France	300 000	09/07/2019	7 ans	1,02%	300 000
BPI France	750 000	28/08/2019	7 ans	4,84%	750 000
PGE	300 000	30/04/2020	5 ans	0,25%	300 000
<b>Emprunts bancaires</b>	<b>1 425 000</b>				<b>1 357 500</b>

A noter qu'au 31 décembre 2020, il existe 487 € d'intérêts courus liés aux emprunts ci-dessus.

## 5.26. Fournisseurs et comptes rattachés

En euros	31/12/2020	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans
Dettes fournisseurs	714 770	714 770	-	-
Factures non parvenues	255 773	255 773	-	-
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>970 543</b>	<b>970 543</b>	-	-

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 714 770 € à la clôture.

## 5.27. Dettes fiscales et sociales

En euros	31/12/2020	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans
Dettes fiscales	277 673	277 673	-	-
Dettes sociales	474 827	474 827	-	-
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>752 500</b>	<b>752 500</b>	-	-

Au 31 décembre 2020, les dettes fiscales sont essentiellement constituées de 141 450€ de TVA collectée et de 110 816 € de TVA sur factures à établir.

Les dettes sociales se décomposent principalement comme suit :

Dettes vis-à-vis des organismes sociaux pour 343 789 €.

Dettes sur congés à payer pour 130 968 €.

L'échéance des dettes fiscales et sociales est à moins d'un an.

## 5.28. Autres dettes

En euros	31/12/2020	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans
Comptes clients créditeurs	183 212	183 212	-	-
Autres comptes créditeurs	5 888	5 888	-	-
<b>Autres dettes</b>	<b>189 100</b>	<b>5 888</b>	-	-

Les autres dettes sont principalement constituées d'avances et acomptes versées par des clients.

L'échéance des autres dettes est à moins d'un an.

## 5.29. Produits constatés d'avance

En euros	31/12/2020	31/12/2019
Subventions perçues	-	68 709
Ventes de biens	511 201	826 111
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>511 201</b>	<b>894 820</b>

L'échéance des produits constatés d'avance est à moins d'un an et concernent les travaux facturés d'avance dans le cadre du chiffre d'affaires à l'avancement.

### 5.30. Charges à payer

En euros	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts sur emprunts	487	143
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	255 773	163 328
Dettes sociales	184 980	87 856
Dettes fiscales	125 245	65 197
Autres	-	460 632
<b>Total des charges à payer</b>	<b>566 485</b>	<b>777 155</b>

L'échéance des charges à payer est à moins d'un an.

### 5.31. Engagements hors bilan

#### 5.31.1. Engagements financiers

#### Engagements reçus

Fournisseurs	Banque	Date de création	Date expiration	Montant
KSB	LCL	23/04/2020	28/02/2022	2 250
WEG	DEUTCH BQ	23/06/2020		4 141
LUFKIN	UNICREDIT	28/08/2020		15 910
<b>Total</b>				<b>22 301</b>

Marché domestique	Banque	Date de création	Date expiration	Montant
GRT GAZ	SG	01/07/2020	30/09/2020	193 560
SYNER'VAL	SG	01/07/2020	30/09/2020	66 420
ENVELOPPE 2020	SG	01/08/2020		1 000 000
<b>Total</b>				<b>1 259 980</b>

Marché international	Banque	Date de création	Date expiration	Montant
BGE	SG	01/07/2020	06/08/2020	152 600
<b>Total</b>				<b>152 600</b>

#### Engagements donnés

En euros	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total à payer	
Véhicule	4 631	18 986	4 631	3 705	-	8 336	465
Logiciels					-	-	
<b>Total</b>	<b>4 631</b>	<b>18 986</b>	<b>4 631</b>	<b>3 705</b>	<b>-</b>	<b>8 336</b>	<b>465</b>

#### 5.31.2. Sûretés réelles

Néant.

### 5.31.3. Engagements en matière de location immobilière

En euros	Loyers payés		Loyers restant à payer			Total
	2020	Cumul	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	
Siège social	230 000	1 081 667	230 000	333 973		1 645 639
<b>Total Loyer</b>	<b>230 000</b>	<b>1 081 667</b>	<b>230 000</b>	<b>333 973</b>	<b>-</b>	<b>1 645 639</b>

Les engagements de loyer correspondent au bail du siège social d'ENERTIME dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Bail siège social :

- Bail commercial entre la SCI Latéral et ENERTIME
- Bâtiment à usage industriel, commercial et bureaux
- Adresse : 1 rue moulin des bruyères 92400 COURBEVOIE
- Durée : Du 15 juin 2014 au 15 juin 2023 (9 ans)
- Montant du loyer annuel : 130 000 € hors taxes et hors charges jusqu'au 30 avril 2016 puis 230 000 € hors taxes et hors charges suite à l'avenant d'extension. Cet avenant a été annulé en décembre 2017 au bénéfice de la société Deliveroo qui a repris la location de l'extension. Une convention de sous-location a alors été signé avec la société Deliveroo pour sous-louer une partie de l'extension pour un montant annuel de 32 000 €
- Indexation : L'indice de base sera le dernier indice du coût de la construction connu – publication au Journal Officiel de la République française – à la date d'entrée dans les lieux, soit le 4<sup>ème</sup> trimestre 2013 (1615).

### 5.31.4. Engagement de retraite

Le montant de l'engagement de retraite, non provisionné dans les comptes, s'élève à :

- 119 879 €, charges sociales comprises au 31 décembre 2020
- 85 704 €, charges sociales comprises au 31 décembre 2019.

### 5.32. Honoraires de commissariat aux comptes

En euros	2020	2019
Honoraires facturés au titre de l'audit légal des comptes	54 333	50 000
Honoraires facturés au titre des services autres que la certification des comptes	15 075	16 845
<b>Honoraires du commissaire aux comptes</b>	<b>69 408</b>	<b>66 845</b>

### 5.33. Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction

Les rémunérations brutes versées aux membres des organes d'administration et de direction s'élèvent au titre de leurs fonctions à 118 800 € sur l'exercice 2020.



## Enertime

Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport spécial du commissaire aux comptes  
sur les conventions réglementées

ERNST & YOUNG Audit



## Enertime

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

### Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la société Enertime,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

### Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

#### ■ Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.



■ Conventions approuvées au cours de l'exercice écoulé

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale le 19 juin 2020, sur rapport spécial du commissaire aux comptes du 30 avril 2020.

▶ Avec M<sup>me</sup> Elena David

Nature, objet et modalités

Contrat de prestations de services

Ce contrat a pour objet de définir les conditions selon lesquelles M<sup>me</sup> Elena David s'engage à assurer des prestations de services pour le compte de votre société dans le cadre de ses activités.

- M<sup>me</sup> Elena David assurera les prestations récurrentes suivantes :
- organisation de foires, salons professionnels et congrès internes et externes ;
- entretien et achat des plantes du bureau ;
- achat des consommables nécessaires à l'entretien, aux premiers soins et à l'hygiène au bureau ;
- achat du café, des boissons et des en-cas fournis par votre société aux employés ;
- assistance aux voyages et note de frais du président-directeur général.

Les tâches attribuées au consultant sont estimées à quarante heures par mois, facturées € 30 de l'heure, soit € 1 200 par mois pour les tâches récurrentes.

Paris-La Défense, le 30 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit

Cédric Garcia

[www.enertime.com](http://www.enertime.com)



1, rue du Moulin des Bruyères  
92400 COURBEVOIE